UL2

A

UE

UV1

UV1

2E09

LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- Limite de zonage

Le secteur Nr en mer s'étend jusqu'aux limites territoriales des communes

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Emplacement réservé (ER)
- Espace boisé classé (EBC)
- Espace boisé classé linéaire (EBC)
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation spatialisée (OAP)
- Périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation Patrimoine bâti traditionnel et balnéaire
- Périmètre d'attente pour projet d'aménagement (PAPA) - Date d'expiration : décembre 2024 Seuils d'interdiction : 50m² pour habitations et 100m² pour autres destinations

Protections patrimoniales au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Elément ponctuel
- Elément linéaire

Eléments surfaciques :

- Morphologies urbaines singulières
- Autres éléments surfaciques (ensembles bâtis, bâtiments, quéreux, ...)

Protections environnementales au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Ruisseaux, canaux et fossés
- Arbre isolé
- Alignement d'arbres
- Haie
- Espace vert

Secteurs humides et inondables

- Zones humides
- Secteurs soumis à des risques d'inondation
- Secteurs soumis à des risques d'inondation de type centennale

Autres éléments réglementaires

- Bande des 100 m (loi littoral)
- Risque d'érosion de falaise
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

Direction Générale des Services Techniques
Pôle Développement Urbain
Unité Ressources et Conception
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

5.2.1 - Plan de zonage

Dossier approuvé

Version	Date		Auteur	Visa
0	24 janvier 2019	Projet arrêté	PB / CL	CV / BH
1	23 mai 2019	Projet arrêté	PB / CL	CV / BH
2	19 décembre 2019	**PLUi approuvé**	PB / CL	CV / BH
3				
4				

N

Echelle 1:2 000

plan_521_2E09

Edité le : 31/10/2019

Lien et nom du fichier informatique : M:\URC\PLUi\QGIS_PROJET_CONFIG_URC / plui_urc_pb